



République Française  
Département des PYRENEES-ORIENTALES  
COMMUNE D'ALÉNYA

---

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 25 AVRIL 2022

Date de convocation : 14 avril 2022  
Nombre de membres afférents au Conseil : 25  
En exercice : 25  
Présents : 17  
  
Votants : 22  
Le quorum est atteint

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 25 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.  
Date de convocation : jeudi 14 avril 2022

Étaient présents :

Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Madame SERRANO Corinne, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame GIL Laura, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon  
*Monsieur TONNAIRE Frédéric est arrivé après le vote de la délibération n°2022-28*

Procurations :

Monsieur TRESSON Sébastien à Monsieur MAGDALOU Jean-André  
Monsieur GIRBAL Alain à Madame SERRANO Corinne  
Monsieur KOHLER Eddy à Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange  
Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette  
Monsieur ARIZA Noël à Monsieur OLIVE Robert

Absents excusés : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Madame MARTIN Séverine

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

---

### DELIBERATION N° 2022 – 28 / CM du 25 avril 2022

#### REMUNERATION ET COMPENSATION DES AGENTS MUNICIPAUX LORS DE NUITÉES

Monsieur Le Maire propose de modifier la délibération en date du 4 décembre 2017, portant sur la rémunération et la compensation des animateurs du Point Information Jeunesse et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement participant à des nuitées lors de séjours découverte ou de camps. En effet, il convient de modifier la rémunération et la compensation des heures de nuit.

Aussi le Président propose :

- une rémunération forfaitaire complémentaire de la journée de travail (7 heures pour un temps complet), pour les animateurs non-titulaires :
- de 25% par heure travaillée, sur les 3 premières heures supplémentaires
- de 6 heures par nuitée

- une compensation en heures pour les agents titulaires (35 heures hebdomadaire) :
- de 3.75h par jour pour un agent (Cette compensation sera proratisée en fonction du nombre d'heures hebdomadaire travaillées par l'agent)
- de 7,5h par nuit

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**APPROUVE** la proposition ci-dessus.

**VOTE : 21      POUR : 21      CONTRE :      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 29 / CM du 25 avril 2022**

**DESIGNATION DES MEMBRES  
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION D'ALENYA**

---

Le Maire rappelle que, par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné les membres du Conseil d'Administration de l'Office Municipal d'Alénia qui conformément aux statuts, est composé de 11 membres du Conseil Municipal, de son Président, le Maire et de 11 membres extérieurs compétents dans le domaine du tourisme.

Le Maire propose la composition du Conseil d'Administration suivante :

Le Maire informe qu'il conviendrait de remplacer un membre extérieur au Conseil Municipal et un représentant des professions et activités intéressées par le tourisme, qui ne siègeront plus au conseil d'administration et propose la composition suivante du collège des membres nommés :

***En qualité de membres élus***

- Madame ROIG Colette
- Madame MARTIN Séverine
- Madame VALENZUELA Hélène
- Monsieur DE CASO Alexandre
- Madame RESSEGUIER Sarita
- Monsieur CLAVAGUERA Marcel
- Monsieur ARIZA Noël
- Madame DRILLIEN MISERY Nadine
- Madame CAZANAVE Manon
- Madame MITIDIERI Betty
- Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange

***En qualité de membres nommés***

- Monsieur MONESTIER Jean-Luc
- Madame RAUZY Sabine
- **Monsieur DASSIGNY Pascal**
- Monsieur VALENZUELA José
- Madame KNECHT Nicole
- Madame DIAZ Monique
- Madame GARCIA Violette

***Collège des représentants des professions et activités intéressées par le tourisme***

- Monsieur SUDRIA Christophe, représentant du Camping Cap Sud
- Le représentant du Mas Blanc ("Poppins")
- Monsieur BOISSONNADE Géraud représentant du Mas Bazan
- **Le représentant de l'Hôtel HOB Alénia**

Le Conseil Municipal oui l'exposé de son président et après avoir délibéré,

**APPROUVE** la composition du Conseil d'Administration, telle que proposée par le Maire.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 30 / CM du 25 avril 2022**

---

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

---

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2021, d'individualiser les subventions attribuées aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant des subventions, pour un montant global de **28.500** euros, selon la répartition suivante :

<b>Association</b>	<b>subv 2020</b>	<b>subv 2021</b>	<b>subv 2022</b>
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	250 €	250 €	300 €
ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G.C.A.T.M.	800 €	800 €	800 €
ARTS ALENYA	200 €	200 €	300 €
ASSOCIATION DES JARDINIERS DES FIGUERETES	200 €	200 €	200 €
ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREE "ACCA"	200 €	250 €	250 €
A.T.A.C. F.C.	7 200 €	7 200 €	7 200 €
Association Sportive Del Bercol- Tesà	500 €	500 €	500 €
Club du 3ème âge La Fraternité	500 €	500 €	500 €
Comité de Jumelage, d'Echanges et d'Amitié entre les peuples	1 300 €	1 500 €	1 500 €
Compagnie Histoire d'En Jouer	300 €	300 €	300 €
ECOLE DE MUSIQUE D'ELNE-ALENYA	4 500 €	4 500 €	4 500 €
ENSEMBLE POUR L'ECOLE	300 €	300 €	450 €
F.N.A.C.A.	400 €	400 €	400 €
FOYER LAIQUE D'ALENYA	2 600 €	2 600 €	2 600 €
JUDO CLUB ALENYA	3 000 €	3 000 €	3 000 €
La Ronde Créative	100 €	150 €	150 €
Omnium Cultural Catalunya Nord	700 €	- €	700 €
Orchestre Symphonique Alénia Roussillon "OSAR"	300 €	300 €	300 €
PETANQUE ALENYANAISE	400 €	400 €	400 €
Les POLY'SONS	250 €	250 €	250 €
SEMPRE ENDAVANT	200 €	300 €	300 €
SOUVENIR Français	400 €	400 €	400 €
STADE ALENYA RUGBY	3 500€	4 000€	- €
TENNIS CLUB D'ALENYA	1 800 €	1 800 €	1 800 €
THEATRE DE LA ROUSQUILLE	300 €	300 €	300 €
U.N.R.P.A.	500 €	500 €	500 €
Les Chat'Mis Canétois	600 €	600 €	600 €

**VOTE : 22    POUR : 22    CONTRE :            ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 31 / CM du 25 avril 2022**

---

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU FOYER LAÏQUE D'ALENYA**

---

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2022, le Conseil Municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 28.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros au Foyer Laïque d'Alénia en soutien à l'association et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros au Foyer Laïque d'Alénia en soutien à l'association et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :              ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 32 / CM du 25 avril 2022**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU JUDO CLUB D'ALENYA**

---

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2022, le conseil municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 28.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros au Judo Club d'Alénia en soutien au club et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.000 euros au Judo Club d'Alénia en soutien au club et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :              ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 33 / CM du 25 avril 2022**

**BUDGET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ORCHESTRE SYMPHONIQUE ALENYA ROUSSILLON**

---

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2022, le conseil municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 28.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 3.000 euros à l'Orchestre Symphonique Alénia Roussillon en soutien à l'association et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'orchestre symphonique Alénia Roussillon d'un montant de 3.000 euros en soutien à l'association et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :              ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 34 / CM du 25 avril 2022**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
AU TENNIS CLUB D'ALENYA**

---

Le Maire rappelle que, suite aux demandes de subvention qui sont parvenues en Mairie pour l'exercice 2022, le conseil municipal par délibération a individualisé les subventions attribuées aux associations, pour un montant global de 28.500 euros.

Le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.200 euros au Tennis Club d'Alénia en soutien au club et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2.200 euros au Tennis Club d'Alénia en soutien au club et afin de lui permettre de maintenir la dynamique impulsée ces deux dernières années.

**VOTE : 22      POUR : 22      CONTRE :                      ABSTENTION :**

---

**DELIBERATION N° 2022 – 35 / CM du 25 avril 2022**

**PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

---

Le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de modifier le tableau des effectifs du personnel territorial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la modification du tableau des effectifs, établi par la délibération 2022-27 en date du 4 avril 2022 et approuve le nouveau tableau qui se présente ainsi :

	Cat. ou équiv.	Durée heb-dom.	Postes pourvus	Postes vacants
<b>Filière administrative</b>				
1 poste d'attaché principal	A	35h00	1	
1 poste d'Attaché	A	35h00	1	
1 poste de Rédacteur principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste Rédacteur principal 1ère classe	B	28h00	1	
1 poste Rédacteur	B	24h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste adjoint administratif principal 1ère classe	C	24h00	0	1
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste adjoint administratif principal 2ème classe	C	24h00	0	1
2 postes adjoint administratif	C	35h00	1	1
2 postes adjoint administratif	C	24h00	1	1
<b>Totaux</b>			<b>8</b>	<b>5</b>
<b>Filière technique</b>				
1 poste d'ingénieur	A	35h00	1	
1 poste de technicien principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste de technicien	B	35h00	0	1
3 postes agent de maîtrise principal	C	35h00	2	1
1 poste agent de maîtrise principal	C	30h00	1	
1 poste agent de maîtrise principal	C	29h30	1	

1 poste agent de maîtrise principal	C	24h00	0	1
2 postes agent de maîtrise	C	35h00	2	
1 poste agent de maîtrise	C	24h00	0	1
4 postes adjoint technique principal 1ère classe	C	35h00	3	1
3 postes adjoint technique principal 2ème classe	C	35h00	1	2
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	29h30	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	28h00	1	
1 poste adjoint technique principal 1ère classe	C	24h00	0	1
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	32h00	1	
1 poste adjoint technique principal 2ème classe	C	24h00	0	1
4 postes adjoint technique	C	35h00	3	1
1 poste adjoint technique	C	32h00	1	
1 poste adjoint technique	C	30h00	1	
1 poste adjoint technique	C	24h00	0	1
<b>Totaux</b>			<b>20</b>	<b>11</b>
<b>Filière sportive</b>				
1 poste d'opérateur des Activités physiques et sportives principal	C	35h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière médico-sociale</b>				
1 poste d'Educateur Jeunes Enfants classe exceptionnelle	A	35h00	1	
2 postes Auxiliaire de Puériculture Principal de 1ère classe	B	35h00	2	
1 poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 1ère classe	C	35h00	1	
1 poste agent social principal 2ème classe	C	35h00	1	
1 poste d'Agent Social	C	35h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>6</b>	<b>0</b>
<b>Filière culturelle</b>				
1 poste d'adjoint du patrimoine	C	28h00	1	
<b>Totaux</b>			<b>1</b>	<b>0</b>
<b>Filière animation</b>				
1 poste d'animateur principal 1ère classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur principal 2ème classe	B	35h00	1	
1 poste d'animateur	B	35h00	1	
1 poste adjoint d'animation principal 1ère classe	C	35h00	0	1
1 poste adjoint d'animation principal 1ère classe	C	31h00	0	1
2 postes adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	35h00	2	
1 poste d'adjoint d'animation principal 2ème classe	C	31h00	1	
2 postes adjoint d'animation	C	35h00	1	1
<b>Totaux</b>			<b>7</b>	<b>3</b>
<b>TOTAUX</b>			<b>43</b>	<b>19</b>
<b>Non-titulaires</b>				
6 postes d'adjoint temporaire de remplacement au prorata des heures	C		2	4
4 postes contrat saisonnier au prorata des heures			1	3
2 postes contrat accroissement temporaire d'activité au prorata des heures	C		0	2
7 postes d'agent contractuel TC	C		3	4
1 poste agent contractuel à 30 h/s	C		0	1
3 postes d'agent contractuel à 28 h/s	C		2	1
1 poste d'agent contractuel à 27 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 26 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 25h/s	C		0	1
4 postes d'agent contractuel à 24 h/s	C		1	3
<b>1 poste agent contractuel à 24h/s</b>	<b>B</b>		<b>0</b>	<b>1</b>
1 poste d'agent contractuel à 23 h/s	C		0	1
1 poste d'agent contractuel à 22 h/s	C		1	0

1 poste d'agent contractuel à 21 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 20 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 18 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 17 h/s	C		1	0
1 poste d'agent contractuel à 15 h/s	C		0	1
1 poste agent contractuel à 14 h/s	C		1	0
1 poste agent contractuel à 11h/s	C		0	1
2 postes agent contractuel à 9 h/s	C		0	2
2 postes en contrat PEC – 35h/s + <b>1 poste</b>	C		2	1
1 poste en contrat PEC – 29 h/s	C		0	1
2 postes en contrat PEC – 24 h/s	C		0	2
2 postes en contrat PEC – 21h/s	C		1	0
4 postes en contrat PEC – 20 h/s	C		0	4
5 postes de vacataires	C		0	5
3 postes de service civique	C		0	3
<b>TOTAUX</b>			<b>20</b>	<b>41</b>

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus**

**Le Maire**  
**Jean-André MAGDALOU**

